

Le Petit Provençal

JOURNAL QUOTIDIEN D'UNION NATIONALE

Vendredi 14 Décembre 1917

REDICTION ET ADMINISTRATION:

75, rue de la Darse, 75

MARSEILLE

Téléph. : Direction 2-90. - Rédaction 2-72, 39-50

Bureaux à Paris : 10, rue de la Bourse

43^e ANNÉE - 10 cent. - N° 14.022

LES ANNONCES SONT REÇUES :
A MARSEILLE : Chez M. G. Allard,
rue Pavillon, 31 et dans nos bureaux ;
A PARIS : à l'Agence Havas, place de
la Bourse, 4.
ABONNEMENTS :
B. du-Rh. et départ. 3 mois 6 mois 1 an
France métropolitaine. 8 fr. 15 fr. 28 fr.
France et Colonies. 9 fr. 17 fr. 32 fr.
Étranger. 12 fr. 22 fr. 40 fr.
Les abonnements partent du 1^{er}
et du 15 de chaque mois

La Contagion impossible

Lenine, Trotsky et leurs acolytes seignent d'être surpris de la résistance obstinée que leur oppose l'Allemagne chaque fois qu'ils s'efforcent de répandre leurs idées et leurs doctrines parmi les populations de l'empire boche. « Mais puisque nous sommes tous frères ! » s'écrient-ils communiément. A quoi les plénipotentiaires du kaiser répondent : « Nous sommes frères jusqu'à votre désarmement inclusivement, étant toutefois entendu que votre désarmement n'implique pas le nôtre. Nos soldats continueront de se battre sur ceux des autres fronts où nous avons intérêt à continuer la lutte. Quant à vos théories politiques et sociales, elles sont excellentes pour nous qui allez vivre, qui vivez déjà au milieu des délices de la plus extraordinaire anarchie. Mais nous, Allemands, nous préférons rester fidèles aux règles sacrées de notre discipline nationale et agir incomparablement mieux de notre culture. Tous nos respects ! »

C'est ainsi en effet que l'on peut traduire et résumer les conversations engagées depuis quelques jours entre les représentants du pseudo-gouvernement maximaliste de Pétrograd et les représentants de Guillaume II. La presse boche, cela va sans dire, fait chorus sur ce point avec le gouvernement kaiseriste et avec ses délégués. Tous les journaux de l'empire, jusques et y compris les organes de la Socialdémocratie, proclament sur tous les tons que l'anarchie leniniste est excellente pour la Russie mais qu'elle ne vaudrait rien pour le peuple allemand.

Les feuilles austro-hongroises subissent naturellement le même mot d'ordre. Un grand journal officieux de Vienne se réjouit du rapprochement qui s'opère entre les puissances centrales et la Russie, félicite cette dernière de ses bonnes dispositions en faveur d'une paix séparée, mais ajoute tout aussitôt : « Le seul danger qui pourrait menacer la paix serait que la Russie veuille transporter dans d'autres États les méthodes révolutionnaires qu'elle emploie chez elle ».

On peut compter sur la vigilance du gouvernement allemand et du gouvernement austro-hongrois pour arrêter la contagion si elle devenait menaçante. Les Boches ont déjà fait savoir à Pétrograd que les aviateurs russes qui lancent des proclamations maximalistes sur les troupes allemandes seraient fusillés s'ils étaient capturés. L'avertissement est net : on juge à Berlin qu'il sera suffisant, car il est fait pour donner à réfléchir aux propagandistes du maximalisme et pour les incliner à la prudence.

Si Lenine et sa bande noire étaient susceptibles de quelque bonne foi et s'ils étaient capables de quelque réflexion, ils pourraient utilement méditer les paroles prononcées récemment au Reichstag par le socialiste minoritaire Haase. Flétrissant le vote des crédits de guerre par les socialistes majoritaires qui prouvent leur solidarité avec le prolétariat russe et leur intervention énergique en faveur des bolcheviks, ils apparaissent aujourd'hui dans une lumière éblouissante : après que le programme annexionniste du gouvernement a été divulgué, ils ont voté les crédits de guerre ! Que ce geste rappelle aux socialistes russes qu'ils n'ont à attendre aucun secours de ce côté ! La paix séparée ne nous garantit en aucune manière que l'effusion de sang s'arrêtera et que la durée de la guerre sera abrégée...

CAMILLE FERDY.

La Turquie et la Paix

Moukhtar bey cherche à entamer des pourparlers, à Berne, avec la délégation anglaise.

Genève, 13 Décembre.

Le chef de la délégation turque envoyée à Berne pour traiter avec la délégation anglaise de l'échange des prisonniers de guerre, Moukhtar bey, est arrivé hier à Genève, avec sa femme et ses filles.

La délégation avait été retenue pendant deux jours à Vienne, où elle reçut un télégramme d'Enver pacha lui enjoignant, contrairement aux premières instructions reçues, de ne pas traiter de la paix avec les Anglais.

Moukhtar bey, qui, avant son départ de Constantinople, avait été officiellement chargé de présenter les Anglais à ce sujet, aborda néanmoins la question avec le chef de la délégation anglaise. Ce dernier aurait répondu à Moukhtar bey qu'avant de continuer à traiter ce sujet, il devait montrer une pièce le reconnaissant officiellement chargé d'une mission de ce genre.

Moukhtar bey a aussitôt télégraphié à son gouvernement. Il attend la réponse à Genève.

LA GUERRE

De furieuses attaques allemandes se brisent sur les fronts français et anglais

Nos aviateurs jettent sur l'ennemi 10 tonnes de projectiles

Paris, 13 Décembre.

Les membres du Comité de guerre se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

M. Venizelos sur les Fronts belge et anglais

Paris, 13 Décembre.

M. Venizelos, accompagné du ministre de Grèce M. Thomopoulos, et du colonel Porumbas, s'est rendu dans le Nord, pour rendre visite au roi des Belges.

Du quartier général belge, il se rendra au quartier général anglais où il sera reçu par le maréchal Sir Douglas Haig.

Il rentrera à Paris samedi matin.

PROPOS DE GUERRE

Le « Papier » d'actualité

Cette guerre qui s'étend à tous les coins du monde, met les journalistes à une rude épreuve.

Les journalistes sont des gens qui, en principe, doivent tout savoir et qui, en réalité, ne savent pas grand-chose, ou du moins, qui ont presque tout oublié de ce qu'ils savent et qui ne peuvent plus guère apprendre, occupés qu'ils sont à écrire toute la journée voire quelquefois une bonne partie de la nuit.

Ainsi quand les journaux recitent la nouvelle de la prise de Jérusalem, tous les secrétaires de rédaction firent appeler le rédacteur chargé des articles documentaires et stratégico-politiques et lui dirent :

« Les Anglais ont pris Jérusalem. Faites donc un papier sur ce patelin. »

J'ai idée que le rédacteur des articles documentaires et stratégico-politiques, qui se trouvait à son bureau un peu embarrassé. Un papier sur Jérusalem. L'autre jour, on lui en avait demandé un sur la Finlande, un sur le cours du Jourdain, un sur les bagnes sibériens à propos de la révolution russe, sans parler des innombrables articles sur les questions secondaires qu'il lui a fallu fournir depuis trois ans sur la Pologne, la Catalogne, la Schleswig-Holstein, les bagages de Bonaparte en Italie, la république de Venise, etc.

Le brave journaliste fit un suprême effort et tira de son armoire son compagnon des mauvais heures : Larousse, il se mit à l'écrire.

Ne croyez pas que cela soit très facile de faire un article avec le Larousse, un article qui ait l'air de quelque chose et qui n'ait pas son lecteur. Je vous assure que rien n'est plus malin que de pondre en une heure cent lignes sur Jérusalem quand on n'a pas eu la chance d'y naître, comme Mme Myrriam Harry.

ANDRÉ NEGIS.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier

Paris, 13 Décembre.

La prise de possession de Vladivostok par les Japonais a donné lieu à des interprétations qui nécessitent une mise au point. Malheureusement, dans cet ordre d'idées, on est tenu à une grande discrétion.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que le terminus du Transmandchourien était un immense entrepôt qui servait à ravitailler l'armée russe, et que les maximalistes s'étaient emparés de la ville, il fallait les empêcher d'utiliser les ressources accumulées pour d'autres fins. C'est ce qui a été fait.

Sur le rôle éventuel des Japonais, on ne sait rien, et savaient-on quelque chose que l'on devrait ne rien ébruiter.

On se bat en Italie, où l'armée allemande de von Below réapparaît aux côtés des troupes autrichiennes.

Sur notre front, l'activité est surtout à l'arrière des lignes, d'un côté comme de l'autre.

La prise de Jérusalem est l'objet de commentaires infiniment curieux. Les Turcs n'avaient pas la perte de la ville. Les Allemands déclarent qu'elle a été évacuée dans un sentiment de respect pour les lieux que toute la chrétienté vénère. L'empereur d'Autriche, qui porte le titre de roi de Jérusalem, ne dit rien d'un événement qui, en d'autres temps, l'aurait rempli d'orgueil. Le pape, qui aurait ordonné des actions de grâce dans toute la chrétienté, a une attitude embarrassée jusqu'au ridicule.

En Russie, les chemins de fer déclarent qu'ils se mettent en grève plutôt que de favoriser la libération des prisonniers boches. C'est là un événement important sur lequel il ne faut pas laisser ses agents leninistes s'exprimer librement.

MARIUS RICHARD.

SUR LES FRONTS BRITANNIQUES

Un discours de M. Bonar Law

Londres, 13 Décembre.

La Chambre des Communes, répondant à divers orateurs, M. Bonar Law déclare remercier l'importance des fronts qualifiés secondaires.

LES FRONTS SECONDAIRES

En Mésopotamie et en Palestine, dit-il, il ne s'agit pas de tout conquérir. Nous devons détenir les points stratégiques à un point de vue purement militaire. Il arrive souvent qu'un coup de main est le meilleur moyen de se défendre.

Les plus belles pages d'histoire de la guerre seront la façon dont la grande-Bretagne effaca les empreintes initiales commises en Mésopotamie et les brillantes opérations qui conduisirent à la prise de Jérusalem.

LES OPERATIONS DE SALONIQUE

Relativement à Salonique, l'orateur ne donnera, dit-il, aucun renseignement sur les opérations. Il laissera l'histoire décider s'il est fallu aller plutôt au secours de la Serbie.

Mais, ajoute-t-il, sans la présence de troupes franco-italiennes à Salonique, il est certain que les Allemands eussent été complètement maîtres de la Grèce et de la péninsule des Balkans et eussent considéré cela comme un des plus grands succès de la guerre.

M. Bonar Law continue :

Le bruit court que les Allemands attaqueraient Salonique. Quel qu'il arrive, nous avons pris des mesures pour rendre la position britannique aussi sûre que possible. Nous avons avec nous la grèce unie. Les troupes grecques sont exercées afin de coopérer avec les forces britanniques, et s'il y a attaque, l'orateur croit pouvoir prédire quelle noble victoire sera le retour triomphal du roi Constantin en Grèce.

LA BATAILLE DE CAMBRAI

En ce qui concerne le Cambrai, des bruits divers sont en circulation, mais suivant les informations que le gouvernement dispose, il faut conclure que ces bruits sont exagérés. Leur exagération a été constatée.

LA TRAHISON RUSSE

La Situation intérieure

Pétrograd, 13 Décembre.

Les tribunaux révolutionnaires auront la tâche d'infliger des amendes, de peines de prison, de travaux forcés et d'exil, et de former des sections « pour combattre les forces contre-révolutionnaires et le sabotage par les fonctionnaires et les employés ».

Arrestation du chef d'état-major du généralissimo

Pétrograd, 13 Décembre.

L'« Ispédia », organe du Soviet de Pétrograd, confirme que le Comité révolutionnaire ayant chargé de sa mission le lieutenant Schestakov, et immédiatement le lieutenant Schestakov, nommé à la place de l'ancien chef d'état-major du généralissimo.

LA PRISE DE JERUSALEM

Relativement à l'occupation de Jérusalem, le généralissime fait ressortir que la campagne de Palestine a été menée principalement par des territoriaux britanniques, avec le concours d'éléments de l'armée australienne et de volontaires britanniques. Il y avait avec eux un faible contingent indien et des contingents plus faibles encore, italiens et français.

La difficulté réelle a été la conquête du désert du Sinai. A cet égard, l'œuvre accomplie par les troupes de la marine, et en particulier grâce aux larges et à la méthode et à la efficacité de la marine d'Égypte.

Amener de l'eau de 200 milles de distance, dit-il, à travers le désert, au moyen de tuyaux envoyés d'Amérique et d'Amérique constitue un grand exploit. De plus on a construit une ligne de chemin de fer par les troupes de la marine, et on a construit le Sinai, grâce à la méthode et à la efficacité de la marine d'Égypte.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais

13 Décembre.

Au cours du combat d'hier, vers Bullecourt, les Allemands ont lancé deux attaques, au point du jour, à la suite d'une violente préparation d'artillerie.

La première était dirigée du Nord contre nos positions de la ligne Hindenburg, immédiatement à l'est de Bullecourt.

La deuxième, occupant un front plus étendu, s'avancant de l'Est et du Nord-Est, contre l'angle formé par nos tranchées au sud de Riencourt-les-Cagnis.

Toutes deux ont été rejetées avec de fortes pertes pour l'ennemi.

Une nouvelle attaque lancée peu après sur le front ouest, a été déjouée par la deuxième, permettant à quelques éléments ennemis de pénétrer dans nos tranchées, nivelées, au sommet de l'angle formé par nos lignes.

Les quelques Allemands qui ont atteint nos tranchées sur les autres points ont été tués ou faits prisonniers.

La lutte s'est poursuivie tout le jour et assez avant dans la nuit dans le court élément de tranchées où l'ennemi avait pris pied. Elle n'a amené aucune modification dans la situation.

Un coup de main allemand a été repoussé, la nuit dernière, au sud-ouest de La Bassée.

Des rencontres de patrouilles, à l'est de Zonnebeker, nous ont permis d'infliger des pertes à l'ennemi et de faire un certain nombre de prisonniers.

Le Torpillage d'un bateau espagnol

Madrid, 13 Décembre.

Le « Diario Universal », dans un article au sujet du torpillage du « Claudio Dini ».

L'agression inqualifiable commise par le sous-marin allemand U-3, constitue un abus de force insupportable ; il a été sans précédent, tant le torpillage a causé la mort de huit innocents, et, en outre, il a été commis dans une zone de haute mer, et non dans une zone de haute mer.

« De quelle affaire s'agit-il ? d'une affaire de dissipation de l'erreur dont je vous entretenais tout à l'heure. »

« La tête de Roger était restée sur l'oreiller. Ses sourcils se froncèrent légèrement. « Mais s'était rendue chez Christiane ! C'était elle qui le défendait... elle qui avait assuré son fils, des explications à lui donner au sujet de ce crime qui lui avait été attribué. »

« Tout cela était étrange. »

« Le chassé pourtant l'inquiétude légère qui venait de passer comme un ombre sur la joie des minutes présentes. »

« Mais alors, objectait-il, si ceux que j'aime ont été mis au courant du lieu où je me trouve, ils vont accourir auprès de moi ? »

« Puis, comme un espoir fou le traversait brusquement : »

« Vous êtes leur messager, peut-être... Ils vous ont chargé de me préparer à la joie de les revoir... de les serrer enfin dans mes bras... Ils sont là derrière cette porte, ils n'attendent qu'un signal de vous pour se précipiter dans cette chambre. »

« Pierre hocha la tête. »

« Non... Ce fut leur première intention... Puis ils pensèrent que leur présence, vu l'émotion trop puissante que vous ne manqueriez pas d'éprouver, pouvait être dangereuse pour vous. »

« Votre convalescence, pour être rapide, ne doit être entravée par aucune imprudence... Elle leur a parlé de vous... elle a fait

LA DEMANDE DE POURSUITES CONTRE M. CAILLAUX

LA CHAMBRE ÉLIT SA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 13 Décembre.

Hier quelques moments avant l'ouverture de la séance, M. Caillaux est arrivé au Palais Bourbon. Il fut entouré aussitôt par les journalistes auxquels il dit en souriant :

« Mais, Messieurs, je n'ai aucune déclaration à vous faire. Ma santé est très bonne et vous me voyez absolument calme. »

L'ancien président du Conseil, sera de nombreux matins qui se trouveront vers lui, puis il pénétra dans les couloirs intérieurs.

Après l'incident sur le procès-verbal, M. Caillaux traversa de nouveau la salle des pas perdus. Interrogé sur le jour où il monterait à la tribune, il indiqua que le débat ne pourrait pas venir avant le milieu de la semaine prochaine.

J'ai des témoins à faire entendre, ajouta-t-il en se dégageant.

De ces paroles, on peut déduire que M. Caillaux compte éclaircir sur les articles incriminés dirigés contre lui, la Commission chargée de l'examen de la demande en autorisations de poursuites. Il est à prévoir que son discours déterminera d'importantes interventions.

M. Caillaux refuse toute interview

Paris, 13 Décembre.

Dans la matinée d'hier, nous nous sommes présentés au domicile de l'ancien président du Conseil, avec l'intention de recevoir sa bouche, son sentiment sur la grave mesure prise à son égard.

Prévenant toute question de notre part, M. Caillaux nous dit sa résolution de ne pas donner à aucune interview. De ses lèvres, cependant, tombèrent quelques mots. Il ne nous parut pas inexact de les interpréter ainsi :

« Fort de ma conscience, je n'ai rien à redouter d'un échafaudage de ragots qui seul a pu servir de base à l'extraordinaire accusation portée contre moi. »

Le débat à la Chambre

Paris, 13 Décembre.

Le « Journal du Peuple », que nous citons sous toutes réserves écrit :

Suivant nos renseignements, c'est mardi que se tiendrait la discussion du rapport de la Commission chargée d'examiner la demande de poursuites. M. Caillaux saisirait l'occasion, pour exposer complètement sa conception de la conduite de la guerre et de la préparation de la paix, on prévoit un débat retentissant, dont les conséquences seront capitales pour le pays, et pour l'avenir du pays, comme celui de l'Europe.

Il est probable que les principales personnalités des deux camps s'efforceront de résoudre les problèmes qui seront soulevés. Le bruit court avec persistance que M. Aristide Briand serait décidé à s'opposer à la politique de la guerre jusqu'au bout... et à soutenir la conception de M. Caillaux.

« Commentaire que dans un article paru dans l'« Éclair », d'hier soir, et très commenté, M. Labrousse, de la Gironda, met notamment en cause M. Briand, qu'il accuse de même d'être que M. Caillaux, faisant allusion aux pourparlers engagés par le premier, à quelques temps. »

« On dit encore à un autre député, ancien ami d'Almédida, serait à son tour impliqué dans les affaires, mais ce qui est certain, c'est que M. Caillaux n'était pas seul en relations avec Bollo, que les plus importantes notabilités du monde politique sont dans le même cas. Si tel est le cas, le débat, la question deviendrait insoluble. »

Un sénateur de la Sarthe serait impliqué

Paris, 13 Décembre.

L'« Œuvre », relevant dans le texte de la demande en autorisation de poursuites contre Caillaux la phrase suivante : Avez-vous réglé l'affaire L... ? écrit :

« De quelle affaire s'agit-il ? d'une affaire de dissipation de l'erreur dont je vous entretenais tout à l'heure. »

« La tête de Roger était restée sur l'oreiller. Ses sourcils se froncèrent légèrement. « Mais s'était rendue chez Christiane ! C'était elle qui le défendait... elle qui avait assuré son fils, des explications à lui donner au sujet de ce crime qui lui avait été attribué. »

« Tout cela était étrange. »

« Le chassé pourtant l'inquiétude légère qui venait de passer comme un ombre sur la joie des minutes présentes. »

« Mais alors, objectait-il, si ceux que j'aime ont été mis au courant du lieu où je me trouve, ils vont accourir auprès de moi ? »

« Puis, comme un espoir fou le traversait brusquement : »

« Vous êtes leur messager, peut-être... Ils vous ont chargé de me préparer à la joie de les revoir... de les serrer enfin dans mes bras... Ils sont là derrière cette porte, ils n'attendent qu'un signal de vous pour se précipiter dans cette chambre. »

« Pierre hocha la tête. »

« Non... Ce fut leur première intention... Puis ils pensèrent que leur présence, vu l'émotion trop puissante que vous ne manqueriez pas d'éprouver, pouvait être dangereuse pour vous. »

« Votre convalescence, pour être rapide, ne doit être entravée par aucune imprudence... Elle leur a parlé de vous... elle a fait

L'armistice

Conditions inacceptables

Stockholm, 13 Décembre.

Des indécisions concordantes démontrent que les conditions allemandes, que le gouvernement bolchevick s'efforce de tenir secrètes, sont difficilement acceptables. Il se confirme, malgré le mystère dont Trotsky, cet ennemi de la diplomatie secrète, entoure les négociations, que les Allemands exigent, entre autres, l'évacuation immédiate de la Finlande par les troupes russes, l'abandon de tout système de défense dans le secteur de Molodetchino. Mais ce qui est le plus caractéristique, c'est que les bolcheviks eux-mêmes, et les plus obtus, commencent à comprendre les désavantages qu'enlèverait pour la classe ouvrière une paix mauvaise.

L'Allemagne n'a posé encore aucune condition de paix

Bale, 13 Décembre.

Une information de Berlin dit :

« Le Times publie des nouvelles de Russie sur des conditions de paix allemandes qui auraient été soumises aux délégués russes, et rapportant à des questions d'ordre économique et politique. Il est déclaré à ce sujet que, jusqu'ici, aucune condition de paix allemande n'a été soumise aux délégués russes, et que jusqu'ici, seule la question de l'armistice a été discutée. »

Lebert, nous assure-t-on. M. Lebert est un sénateur de la Sarthe. Il y aurait à son nom un chegue Bollo. »

Ce que dit M. Comby

Paris, 13 Décembre.

Le « Petit Journal » a reçu de M. Paul Comby les déclarations suivantes au sujet des poursuites demandées contre MM. Caillaux et Loustaoul :

« Il est exact que j'ai assisté au déjeuner qui eut lieu chez Larousse entre MM. Caillaux, Cavallini et Loustaoul, depuis des Landes. Je dois néanmoins déclarer que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« La conversation, raconte M. Paul Comby, ne porta que sur la création, à Naples, d'une banque qui devait s'appeler Banque de la Méditerranée. MM. Caillaux et Cavallini — trois heures durant — s'entretenaient de la question de la création de cette banque. M. Loustaoul, informé que le plan financier de Cavallini était devenu complexe, et qu'il se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat de la banque Cavallini. M. Loustaoul déclara que le déjeuner avait été organisé par M. Loustaoul personnellement, et qu'il ne m'a pas été permis d'y assister. »

« On se séparait sur la promesse de M. Caillaux d'appeler le concours de ce qu'il est convenu d'appeler le groupe Caillaux. »

« Quelques jours plus tard, M. Loustaoul me pria de l'accompagner en Suisse, pour y poursuivre les négociations relatives à la banque Cavallini, et il me fit obtenir un passeport. Mais grande fut ma surprise, en arrivant à Lausanne, de rencontrer par M. Loustaoul, que je persistais à croire inconnu, qui déclara être également question de rachat

Le Conseil de guerre, et il n'est pas nécessaire de le convoquer. M. Caillaux devant la Haute-Cour.

Résumant sa pensée, M. Briand a conclu :

« Nous n'avons pas le droit de donner à notre Commission le mandat de faire une instruction, cela ne nous regarde pas, il ne faut pas donner l'impression que la Chambre, au lieu de sentiments politiques, cherche à faire obstacle à l'œuvre de la justice. Elle doit cependant prendre toutes garanties pour assurer une enquête et une prompt justice. »

Déclaration du garde des Sceaux

Paris, 13 Décembre.

M. Nall, ministre de la Justice, qui s'était rendu à la réunion du 10 bureau, a été interrogé par plusieurs membres de ce bureau sur les raisons qui ont déterminé le gouvernement à saisir la Chambre d'une demande en autorisation de poursuites contre MM. Caillaux et Loustalot, ainsi que sur la substance des dossiers judiciaires concernant ces deux personnalités.

M. Nall a déclaré, tenu tout d'abord à faire observer qu'il n'assistait à la réunion du bureau non en qualité de membre du cabinet, mais comme simple député, au surplus il ne lui est pas possible d'apporter les précisions demandées, les affaires en question étant du ressort de la justice militaire.

Mais, a-t-il ajouté, le gouvernement en se présentant pour la première fois devant la Chambre, a pris l'engagement de faire la lumière et la justice, il a pris ses responsabilités, la Chambre va avoir à prendre les siennes.

Répondant à une question posée par M. Varenne, qui lui avait demandé pourquoi les gouvernements précédents qui avaient eu connaissance des rapports de nos agents en Italie sur les agissements de M. Caillaux n'avaient pas poursuivi ces agissements, le garde des Sceaux s'est exprimé en ces termes :

« Chaque jour, les instructions en cours apportent des faits nouveaux. Les développements amenés des précédents inconnus de nos prédécesseurs. Je n'ai donc aucun grief à formuler contre eux ni à m'élever contre leur conduite. »

M. Caillaux demande à être entendu par la Commission

Paris, 13 Décembre.

M. Caillaux s'est rendu, cet après-midi, devant le 4^e bureau, auquel il appartient et qui, comme tous les autres bureaux de la Chambre, est convoqué pour l'élection de la Commission de onze membres, chargée d'examiner la double demande en autorisation de poursuites transmise par le général Dail.

M. Caillaux a déclaré qu'il demanderait à être entendu par la Commission qui va être élue, et qu'il comptait lui apporter une documentation qu'il estime devoir être décisive.

L'élection de la Commission

Paris, 13 Décembre.

Voici les résultats des élections qui ont lieu dans les bureaux pour la nomination de la Commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre MM. Caillaux et Loustalot :

Dans le troisième bureau, M. Chaumié a été élu par 13 voix contre 12 à M. Bouyssou. M. Chaumié s'est prononcé en faveur d'un supplément d'information.

Dans le quatrième bureau, M. Laurent (Nivernais) a été élu par 13 voix contre 9 à M. Tournade. M. Laurent est en principe hostile aux poursuites, à moins qu'on n'apporte à la Commission des faits plus précis et plus probants que ceux contenus dans la requête du général Dail. M. Tournade s'est déclaré favorable à la levée pure et simple de l'immunité parlementaire.

Dans le cinquième bureau, M. Violette, qui a été élu sans concurrent, a déclaré qu'il entendait réclamer des explications complémentaires.

Dans le sixième bureau, M. Sibille, favorable aux poursuites, a été élu par 22 voix contre 9 à M. Rognon, qui réclame une enquête préalable.

Dans le septième bureau, M. Andréux (Basses-Alpes) favorable aux poursuites, a été élu par 19 voix contre 13 à M. Ernest Lafont (Loire), partisan d'une enquête préalable.

Dans le huitième bureau, M. Laval, partisan d'une instruction complémentaire, a été élu par 19 voix contre 10 à M. Lerolle, favorable aux poursuites.

Dans le dixième bureau, M. Lacroix (Alpes-Maritimes) favorable aux poursuites, a été élu par 15 voix contre 7 à M. Sembat, et 5 à M. Mayéras, tous deux partisans d'une enquête préalable.

Le dixième bureau a élu M. Ribeyrie, par 22 voix contre 11. M. Varenne qui n'était pas candidat et 2 à M. Lucien Dumont. M. Ribeyrie a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

MM. Varenne et Dumont sont du même avis.

Dans le 11^e bureau, M. Grégoire, favorable aux poursuites, a été élu par 22 voix contre 11 à M. Bracké, partisan d'un supplément d'information.

Dans le 12^e bureau, M. Léon Béraud a été élu par 20 voix contre 13 à M. Béraud, partisan de l'immunité parlementaire, sous réserve d'un supplément d'information, qui, en établissant d'une façon plus précise les charges, permettra d'apprécier quelle juridiction doit être saisie : Haute-Cour ou Conseil de guerre. M. Elie-Prevost s'est prononcé dans le même sens.

M. Briand qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

M. Briand, qui assistait à la réunion du 7^e bureau, a déclaré qu'il avait, il semblerait, refusé de refuser les poursuites demandées par le gouvernement, il les accepterait un supplément d'information.

Les déclarations du président du Conseil ont été longuement applaudies.

La Chambre en Comité secret

Rome, 13 Décembre.

M. Orlando, après avoir lu la déclaration ministérielle, a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait à fournir des explications complémentaires qui ne pouvaient être données qu'en Comité secret.

Il a posé la question de confiance et le Comité secret a été voté par 274 voix contre 65.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 13 Décembre.

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Benaïm.

La Chambre adopte le projet de résolution portant fixation des dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1918 (12.022.338 fr.).

Le Privilège de la Banque de France

L'ordre du jour appelle la discussion de la motion Emile Constant invitant le gouvernement à rechercher et faire connaître les motifs de la loi de 1914 relative à la Banque de France.

M. Jean Bon et Moutet déclarent qu'on a voulu protéger le privilège de la Banque de France.

M. Benaïm déclare qu'il doit mettre au vote le maintien de la décision de la Chambre, renvoyant le projet aux Commissions du budget et du Commerce.

M. Emile Constant demande la discussion immédiate de la motion relative à l'affaire Goldsoll.

M. Emile Constant développe ses arguments.

M. Emile Constant. — Sans doute, la justice est saisie, mais des noms ont passé le seuil du Cabinet. C'est un scandale.

M. Poincaré. — C'est vous qui l'avez créé, le scandale.

M. Emile Constant. — C'est au Gouvernement de dire après s'être renseigné, il est grave qu'on puisse dire, des parlementaires ont gardé le silence.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

M. Emile Constant. — Le dossier est troublant, pour la mobilisation, Goldsoll est nommé capitaine, il a été nommé lieutenant.

UNE ENQUÊTE DU "PETIT PROVENÇAL"

Le Rôle de la Femme dans l'Après-Guerre

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le 20 décembre que nous commencerons à publier les résultats de notre enquête.

Nous avons déjà reçu un grand nombre de réponses intéressantes, dont nous classons les indications suivant les catégories que nous avons adoptées.

Nous prions nos lecteurs de noter sur l'enquête « Enquête sur le rôle de la femme ».

Les Restrictions de l'Energie électrique

Un jour par semaine, des groupes d'industriels armeront leur consommation.

Le Petit Provençal a annoncé qu'une conférence interdépartementale avait eu lieu le 4 décembre à la Préfecture, sous la présidence de M. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, pour envisager les mesures qu'il convenait de prendre dans les dix départements du Sud-Est en présence de la situation créée à l'industrie par la diminution du débit des rivières et de la pénurie de combustible.

Voici les décisions qui ont été prises à cette conférence :

1^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

2^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

3^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

4^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

5^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

6^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

7^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

8^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

9^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

10^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

11^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

12^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

13^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

14^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

15^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

16^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

17^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

18^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

19^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

20^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

21^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

22^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

23^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

24^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

25^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

26^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

27^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

28^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

29^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

30^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

31^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

32^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

33^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

34^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

35^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

36^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

37^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

38^o Les restrictions de l'énergie électrique ne seront appliquées qu'aux groupes d'industriels qui ne pourront pas fonctionner sans interruption.

Après l'affaire des deux frères Hanania, le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

Le Tribunal correctionnel, sous la présidence de M. Valenti, a abordé, hier, une autre affaire d'accaparement au sujet de laquelle ont été poursuivis les associés Tapounie et Serkis.

DERNIERES DEPECHEES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

LA GUERRE EN ORIENT Sur le Front de Macédoine

Communiqué français Paris, 13 Décembre. Communiqué de l'armée d'Orient du 12 décembre. Faible activité de l'artillerie, sauf dans la boucle de la Gerna, où l'un de nos ouvrages a subi un bombardement continu. Dans la haute-vaïe de la Stombi, nous avons repoussé une reconnaissance ennemie.

La Demande de Poursuites contre M. Caillaux

La discussion dans les bureaux. — On réclame des précisions. — La question de juridiction Paris, 13 Décembre. La nomination de la Commission des poursuites Caillaux-Louislat a donné lieu, dans les bureaux, à une très longue discussion. Des observations échangées, le résultat que, dans presque tous les bureaux, le réquisitoire du gouvernement militaire de Paris n'a été jugé insuffisamment motivé au point de vue juridique. C'est la raison pour laquelle la plupart des commissaires désignés ont reçu mandat de demander sur ce point des éclaircissements au gouvernement.

Il semble que la question de la juridiction préoccupe vivement la Chambre. Nombreux sont les députés qui contestent le compétence du Conseil de guerre, et qui estiment que, seule, la Haute-Cour peut être saisie sur ce point. Aussi, la Commission se réserve d'interroger le gouvernement, et de demander qu'une déclaration du gouvernement vint apporter des précisions qu'on ne trouve pas dans le réquisitoire du général Dubail. A défaut de ces précisions, certains députés songeraient à prendre l'initiative d'une proposition, aux termes de laquelle la clôture de l'instruction le dossier devra être transmis à la Chambre criminelle de la Haute-Cour, qui déterminera la juridiction compétente; mais rien n'autorise à croire que le président du Conseil se refusera à apporter à la Commission des indications sur la manière dont s'est traité des choses, il envisage le choix de la juridiction, qui le moment venu, aura à connaître de l'affaire. M. Laval, qui avait été désigné par le bureau, pour faire partie de la Commission des poursuites, avait fait part de son opinion dans les termes suivants :

« Le réquisitoire du général Dubail, tel qu'il se comporte, ne saurait justifier sans examen une autorisation de poursuites. Il y est fait allusion à des documents authentiques qui se trouveraient au ministère des Affaires Étrangères. La Commission doit prendre connaissance de ces documents et les étudier. La requête comporte, en outre, des allégations de paix séparée. La Chambre a le devoir de connaître sur quels documents et témoignages ces allégations reposent. En aucun cas la juridiction militaire ne saurait connaître d'un procès de cette nature. »

L'opinion des commissaires

Paris, 13 Décembre. La Commission qui vient d'être élue par les bureaux de la Chambre comprend : Quatre membres favorables à la suspension pure et simple de l'immunité parlementaire sous condition : MM. Gruet, Laitrole, Sibille et Louis Andrieux. Cinq membres favorables en principe aux poursuites sous réserve d'explications complémentaires à demander au gouvernement sur la lettre du gouverneur militaire de Paris : MM. Chammié, Léon Béard, Ribeyre, Pélissier et Viollette. Deux membres hostiles aux poursuites. A moins que la Commission ne soit saisie ultérieurement de faits nouveaux, les noms énumérés dans la lettre du gouverneur militaire de Paris : M. Laurent (Nèvre) et Laval.

La Commission se réunit

Paris, 13 Décembre. La Commission des poursuites de M. Caillaux et Louislat s'est réunie aussitôt après sa constitution. Elle a choisi comme président M. Andrieux, son doyen d'âge et comme secrétaire, M. Pierre Laval, le plus jeune de ses membres. La nomination du rapporteur a été réservée. Les commissaires ont rendu compte des débats qui s'étaient déroulés dans les différents bureaux. M. Loustalot ayant demandé à être entendu, la Commission a résolu de le convoquer ainsi que M. Caillaux, après l'audition du président du Conseil, ministre de la Guerre, qui a été également entendu. M. Andrieux va faire part de cette décision à M. Clemenceau et lui demander de faire savoir à la Commission quel jour il pourra se rendre devant elle.

L'audition de MM. Clemenceau et Caillaux

Paris, 13 Décembre. M. Clemenceau, président du Conseil, vient de faire savoir à M. Andrieux qu'il se rendrait demain matin devant la Commission des poursuites Caillaux-Louislat. L'audition de MM. Loustalot et Caillaux aura lieu après celle du président du Conseil. La Commission et les groupes Paris, 13 Décembre. Les onze membres de la Commission des poursuites se répartissent ainsi au point de vue des opinions politiques : M. Gruet, groupe républicain radical-socialiste ; Laitrole, groupe démocratique ; Jacques Chammié, républicain radical-socialiste ; Eugène Laurent, républicain socialiste unifié ; Sibille, républicain de Gauche ; Laval, socialiste unifié ; Ribeyre, Gauche démocratique ; Viollette, républicain socialiste.

Les fusiliers marins et la Fourragère

Le bataillon reçoit la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire Paris, 13 Décembre. La fourragère aux couleurs de la Médaille militaire, a été conférée par le général commandant en chef les armées du Nord et du Nord-Est, au bataillon de fusiliers marins : « Est le commandement du capitaine de vaisseau de Maudou, les 25 et 27 octobre 1917, à établir de nuit, sous le feu de mitrailleuses et de l'artillerie ennemies, des passerelles sur le Jansbeek débordé, à franchi ce ruisseau, puis s'avancant le long de la route de Steenstraat à Dixmude, à travers un terrain marécageux, semé de trous d'obus et de défenses accessoires, a, dans un élan superbe, brisé la résistance de l'ennemi et atteint, pour l'honneur de nos armes, le poste de l'ennemi. » (Décret du général commandant en chef du 13 décembre 1917).

La reprise de la lutte sur le front des Flandres NOMBREUX COMBATS AERIENS

Communiqué officiel

Paris, 13 Décembre. Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Activité d'artillerie intermittente en quelques points du front, plus vive sur les deux rives de la Meuse. Un coup de main allemand au sud de Juvinicourt, a complètement échoué. Dans la journée du 12, des avions ennemis ont survolé Dunkerque et jeté des bombes qui n'ont fait aucune victime.

Communiqué anglais

13 Décembre, 22 h. 30. Nous avons attaqué avec succès ce matin, au sud de Villers-Guislain, un poste ennemi dont tous les occupants ont été tués ou faits prisonniers. Cet après-midi, au cours d'un combat à la grande dans un élément de tranchée où l'ennemi a pris pied hier à l'est de Bullecourt, nous avons fait encore un certain nombre de prisonniers. Activité de l'artillerie allemande en divers points, au sud de la Scarpe et au nord d'Ypres.

AVIATION. — L'activité aérienne a été grande hier. Malgré la brume et les nuages à faible hauteur, nos pilotes ont pris l'ennemi sous le feu de leurs mitrailleuses, au cours de son attaque contre nos positions de Bullecourt. Ils ont en outre effectué des bombardements et des reconnaissances à faible hauteur.

La bataille de Cambrai

Les remerciements du maréchal Haig aux troupes américaines Paris, 13 Décembre. La lettre suivante du maréchal Haig au général Pershing a été reçue le 12 décembre au G. Q. G. : « G. Q. G. des armées britanniques en France, 6 décembre 1917. « Cher général Pershing, « J'éprouve beaucoup de plaisir à vous envoyer, par la présente, pour votre gouvernement, copie d'un rapport qui m'a été soumis par le général Byng, commandant la troisième armée, sur la vaillante conduite des compagnies du génie des chemins de fer des États-Unis, près de Gouzeaucourt, le 30 novembre. « Je tiens à vous exprimer mes remerciements, ainsi que ceux des forces britanniques engagées pour l'aide prompt et précieuse rendue, et j'espère que vous voudrez bien avoir la bonté de dire à ces braves combien nous avons tous apprécié leur empressement prompt et martial à porter assistance dans ce qui pouvait s'appeler, à ce moment, une situation difficile. « Je regrette beaucoup les pertes subies par ces compagnies. « Votre très dévoué « G. Haig ».

UNE ENQUETE

Londres, 13 décembre. On confirme ce soir qu'il a été décidé de tenir une Commission d'enquête au quartier général britannique, sur la récente attaque par surprise effectuée par les Allemands sur le saillant de Cambrai.

Le Rationnement du Pain

UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DU RAVITAILLEMENT AUX PREFETS Paris, 13 Décembre. M. Boret vient d'adresser une circulaire aux préfets sur les contingents départementaux pour la fabrication du pain, dans lesquels il leur fait attention, d'une façon spéciale, sur le fait que nous ne disposons, pour l'ensemble du territoire, que d'une quantité de céréales panifiables insuffisante, d'où nécessité, pour chacun, de réduire sa consommation de pain. L'estimation, aussi approximative que possible des ressources et des besoins, permet d'établir, actuellement, à 325 grammes environ, la ration journalière par tête d'habitant, et nous ne pouvons obtenir ce chiffre moyen qu'en réservant à la fabrication du pain une partie importante utilisée par la brasserie et les autres industries. Il faut remarquer l'importance que le gouvernement attache à ce que le contingent soit calculé scrupuleusement et en dehors de toute pensée particulière.

Les Scandales

Les millions du « Journal » Paris, 13 Décembre. M. Drioux a reçu aujourd'hui la déclaration de M. Jean Dupuy, président du Syndicat de la Presse Parisienne, au sujet d'une communication faite par M. Charles Humbert, lui-même le 20 juillet 1915, à propos de l'achat du Journal, par MM. Lenoir et Desouches. C'est sur ce point que M. Jean Dupuy a fourni des précisions qui méritent d'être mentionnées. M. Drioux recevra la déclaration de M. Henri Laitrole, qui confrontera avec les deux individus, MM. Lenoir et Desouches, sur les conditions de la cession du Journal à ces derniers.

La Guerre sous-marine

Le torpillage d'un vapenur espagnol Madrid, 13 Décembre. Selon les déclarations faites à Bilbao par un matelot du Claudio, correspondant du Liberté, le sous-marin qui canonna le navire et causa la mort de 8 matelots espagnols, est un sous-marin de 1.800 tonnes, comptant 80 hommes d'équipage, Y. B. 8. Le matelot a raconté entre autres choses qu'au moment où le canot portant le capitaine du Claudio accosta le sous-marin, les marins allemands accueillirent avec de grands éclats de rire, le capitaine et les hommes qui l'accompagnaient.

SUR LE FRONT ITALIEN Les attaques ennemies se brisent contre les défenses italiennes

Communiqué officiel

Rome, 13 Décembre. Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Hier à l'aube, entre la Brenta et la Piave, les deux artilleries ont ouvert la lutte avec violence. Dans la matinée, une contre-attaque dans la région du col della Berretta nous a permis de reprendre une grande partie des tranchées que nous n'avions pas pu recouvrer la veille. Nous avons capturé un officier et cinquante-huit soldats.

Deux attaques violentes de l'ennemi dans la val Calcinò ont été repoussées après un combat sanglant. Vers midi, l'adversaire a repris les attaques en force à l'est de la Brenta. L'action a été acharnée pendant toute l'après-midi dans les vallons qui, du nord des cols Caprie, della Berretta et du mont Azalone, descendent vers la Brenta.

À la nuit tombante, à cause des pertes graves qu'il a subi, l'adversaire a renoncé à l'attaque. Nous avons fait des prisonniers. Vers 15 heures, une nouvelle et plus puissante attaque ennemie dans le val Calcinò s'est brisée contre nos défenses. Sur le mont Tomba et le long de la Piave, au sud du pont della Friula, l'activité de l'artillerie a été d'une intensité intermittente.

Grave accident de chemin de fer

Déraillement d'un train de permissionnaires venant d'Italie Paris, 13 Décembre. Au cours de la nuit du 12 au 13, un grave accident de chemin de fer, s'est produit dans la région de la Savoie où, un train de permissionnaires venant d'Italie, a déraillé. Toute idée de malveillance doit être écartée. D'après les premières nouvelles, le chiffre des blessés serait assez élevé. On compterait malheureusement des malades. Les familles des victimes ont été prévenues ou le seront, dans le plus bref délai. Toutes les mesures utiles, ont été prises avec plus grande diligence pour assurer aux blessés les soins nécessaires. En raison de cet accident, un certain retard est à prévoir dans l'arrivée des permissionnaires d'Italie, actuellement en cours de route.

Inoui et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DE VERTS INDISSOLABLES 72 fr. A l'Inoui Tailleur, Rue Colbert, 16, MARSEILLE - Bld de la Madeleine, 37 AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS, MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

COMMUNICATIONS

L'émancipation (coopératives de consommation) - Assemblée générale constitutive, dimanche, à 9 h. 30 bar de l'Azur, 65, boulevard Chave. Ordre du jour : 1. Formation des statuts et du règlement intérieur ; 2. Application de la loi sur le versement social (souscription minimum du dixième) ; 3. Rapport moral ; 4. Élection du conseil d'administration et de la Commission de contrôle. Coopérative « La Marseillaise Mécanique » - Assemblée générale, dimanche, à 9 h. 30 du matin, au théâtre de la Gaieté, rue Gudin, 31. Huiliers et savonniers. - Réunion, samedi, à 6 h 30 soir, à la Bourse du Travail, Union Départementale des Syndicats ouvriers. - Dimanche, à 8 heures du matin, Bourse du Travail, réunion des délégués des sections. - Union Départementale des Syndicats ouvriers. - Cours de sténographie élémentaire à lieu tous les mardis, de 7 à 8 heures du soir, à l'annexe de la Bourse du Travail. Syndicat des capitaines au long-cours. - Cet après-midi, à 4 h., conférence à l'A. M. B. C. Prière aux capitaines au long-cours présents à Marseille d'y assister. Cours professionnels. - Ce soir, à 8 h., Commission des études à 7 h. Bourse du Travail, Conseil de l'Union des Chambres syndicales ouvrières. - Dimanche matin, à 8 h., à la Bourse, Commission administrative. Syndicat des métaux. - Il est rappelé à tous les délégués d'ateliers, mécaniciens chaudronniers, mouleurs, découpeurs, etc., que c'est ce soir, à 8 heures, qu'aura lieu leur réunion, Bourse du Travail, salle 19.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA DE MARSEILLE. - Demain, soirée de grand gala : Mme Marie Delna, chantera L'Étude des Moulins. Avec côtés la grande cantate, on applaudira MM. Lemaire, Vilette, Bondouresque, ainsi que Mlle Simons Logier. Dimanche, en matinée, L'Étude des Moulins. - Pour les cinq derniers jours de l'Inénarrable comique Augé, ce soir à 8 h. 15. L'immense succès d'aujourd'hui. Prochainement, La Folie nuit, par la tournée Doriane. VARIETES-CASINO. - Ce soir, à 8 heures, 102 du triomphal succès C'est Nature, à la splendide revue locale à grand spectacle. CHATELAIN THEATRE. - A 8 h. 15. Début de l'opéra de Zola, que tout le monde voudra voir au théâtre après l'avoir admiré au cinéma. Le type « Mon Réglisse », de Jodel, interprétera un sketch du plus haut comique. PALAIS-DE-CRISTAL. - Les Cloceers, dans leur nouveau sketch vocal; les trois Arizonas; André, disant; leurs Dralix, Jean Varennes, Mély, trois, etc. ALCAZAR LEON DOUX. - A 8 h. 30 la divette Marie-Thérèse Berka, et Princess of Trianon, opérette franco-anglaise, interprétés par Marcelle Naupe, Claudie de Sivy, Marcel Lavroy et la troupe.

Bulletin Financier

Paris, 13 Décembre. - L'emprunt passe toujours sur les transactions, et la note du marché ne se montre pas sensiblement. Le succès de nos armes réclame, à notre titre que la coopération des armées, celle de tous nos ressources financières. En l'appuyant pas à la souscription l'argent que nous possédons, et faible que soit la somme, on privait la France d'une partie des forces dont elle a besoin pour poursuivre la lutte jusqu'à sa conclusion victorieuse, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nous puissions imposer un pacte définitif qui nous mette désormais à l'abri d'une nouvelle agression. Il n'y a pas en ce moment d'intérêt personnel bien compris qui ne se confonde avec l'intérêt du pays tout entier. Le meilleur moyen de défendre son avoir, c'est de le faire concourir au salut de la patrie en souscrivant à l'emprunt. Les conditions exceptionnellement avantageuses du placement sont bien faites, d'ailleurs, pour encourager le geste patriotique de chacun de nos nouveaux fonds nationaux, dont toutes les richesses de la France constituent l'investissement garanti, rapporte, dans sa somme au intérêt net d'impost de 5 fr. 83 %, mais au prix d'émission de 63 fr. 00 par 100 francs de rente pour un titre remboursable à 100 francs, la prime de remboursement s'établit à 31 fr. 40, assurant une plus-value de près de 50 % du capital versé. C'est ainsi que tous ceux qui auront versé 100 francs à l'émission recevront de lui exactement 145 fr. 70. Ceux qui auraient versé 1.000 francs, recevront 1.457 francs.

LA Société Marseillaise GARANTIT L'IRRÉDUCTIBILITÉ REÇOIT SANS FRAIS LES COUPONS jusqu'au 1er Mars 1918 DONNE TOUS CONSEILS D'ARBITRAGE

Vous avez fait donner à vos enfants une bonne instruction et vous avez le désir de les voir pourvus d'une situation d'avenir. Inscrivez-les aux Établissements JAMET-BUFFREAU, 96, Rue de Rivoli, à Paris, qui leur apprendront pratiquement sur place ou par correspondance la Comptabilité, la Sténo-Dactylo, etc... Programme gratuit, 15, Allées de Mélihan, MARSEILLE

L'AÏT CONCENTRÉ NESTLÉ SUCRÉ et SANS SUCRE LA MARQUE PRÉFÉRÉE

3e Emprunt National SEMAINE DE CLOTURE

CRÉDIT LYONNAIS

EMPRUNT NATIONAL 4 %

LE Comptoir National d'Escompte DE PARIS

AVIS DE MESSE M^{me} veuve Joseph Remondetti informe ses parents, amis et connaissances de la messe de sortie de deuil de M. Joseph REMONDETTI, mort au champ d'honneur le 13 octobre, sera dite à 9 heures 30, en l'église Sainte-Thérèse, boulevard Daldard.

AVIS DE DECES (Vitrolles) M. et M^{me} Baptiste Chassard et leur famille ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M^{me} Juliette CHASSARD, leur fille, décédée à l'âge de 10 ans. Les obsèques ont eu lieu hier jeudi, à 2 heures.

AVIS DE DECES (Les Pennes-Mirabeau) La famille Boissardier a la douleur de faire part à ses parents, amis et connaissances du décès de son oncle JOSEPH COUPIER. Les obsèques purement civiles auront lieu aux Pennes-Mirabeau, samedi 15 décembre, à 11 heures du matin.

AVIS DE DECES Les familles Bonnet et Icard ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. BONNET Laurent, mort accidentellement. Les obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi 14 courant, à 3 heures du soir, à Saint-Antoine, quartier des Basildes.

AVIS DE DECES MM. les membres du Cercle de la Renaissance de Saint-Marguerite sont priés d'assister aux obsèques de M. EYBER Jean, qui auront lieu aujourd'hui vendredi 14 décembre, à 3 heures 30 du soir, boulevard la Pugette.

Les obsèques de M^{me} Marie DEMICHELI, âgée de 44 ans, auront lieu demain samedi, à 8 heures 30 du matin, rue Pujol, 7, Châteauneuf. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Les obsèques de M. MARCELES Charles, maître de port, auront lieu aujourd'hui, à 2 heures 30, rue Lancret, 12.

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE a le plaisir d'informer ses clients et amis que les résultats déjà acquis par notre Société de Crédit locale et régionale dans l'EMPRUNT NATIONAL, témoignent une fois de plus, du patriotisme éclairé de notre Région. Les souscriptions de la DERNIÈRE SEMAINE viendront encore le confirmer

L'Emprunt de la Défense Nationale La Rente française, qui est garantie par la signature de la Nation constitue le meilleur et le plus avantageux des placements; elle donne à l'épargne la sécurité la plus absolue. Pour bien apprécier l'importance du revenu que le nouveau Fonds National assure aux souscripteurs, il suffit de signaler le chiffre appréciable de rente obtenu avec les sommes qui, avant la guerre, en titres de premier choix, donnaient des rendements notablement inférieurs. En s'acquittant indifféremment en numéraire (or, argent, billets de banque ou chèques) ou en Bons ou Obligations de la Défense Nationale, qui sont acceptés comme des espèces, on peut obtenir 4 fr. de rente avec 68.60 remb. a... 100 fr. 40 fr. » 685 » a. 1.000 fr. 50 fr. » 857.50 » a. 1.250 fr. 60 fr. » 1.029 » a. 1.500 fr. 300 fr. » 5.145 » a. 7.500 fr. Grâce à ces données, il est facile à chacun d'établir la somme dont il devra disposer pour se procurer un titre de rente déterminé et d'apprécier en même temps l'importante augmentation du capital placé dont le bénéficiaire lorsque le nouveau Fonds National atteindra son terme. Les souscripteurs ont le droit de se procurer un titre de rente déterminé et d'apprécier en même temps l'importante augmentation du capital placé dont le bénéficiaire lorsque le nouveau Fonds National atteindra son terme. Les souscripteurs ont le droit de se procurer un titre de rente déterminé et d'apprécier en même temps l'importante augmentation du capital placé dont le bénéficiaire lorsque le nouveau Fonds National atteindra son terme.

C'est pour la France que vous devez souscrire à L'EMPRUNT NATIONAL pour hâter la Victoire LE Crédit Commercial de France 11, RUE SAINT-FERRÉOL rappelle que ses bureaux resteront ouverts le Vendredi 14 et le Samedi 15, de 9 heures à 5 heures sans interruption, et le Dimanche 16, de 9 heures à 2 heures. Les souscripteurs sont assurés d'être rapidement servis. L'irréductibilité des souscriptions est garantie.

Attention aux MAUX de GORGE, aux BRONCHITES, aux CONGESTIONS, à la GRIPPE. Attention Bronchiteux, Catarrheux, Asthmatiques, vous tous qui êtes hypochondriques de la poitrine, vous dont la Gorge est sensible, dont les Bronches sifflent, dont les Pouxons sont délicats Recourez vite aux PASTILLES VALDA Médicament respirable, seul capable de porter le remède sur le mal LES VÉRITABLES PASTILLES VALDA ÉVITENT les inconvénients du Froid, de l'Humidité, des Poussières, les dangers de Contagion, de Congestions. COMBATTENT toutes les maladies des Voies respiratoires à l'état aigu et préviennent le retour des accidents chroniques : Crises de Catarrhes, attaques d'Asthme, etc. Refusés imitativement les pastilles qui vous seraient proposées au détail pour quelques sous : ce sont toujours des imitations. Vous ne serez certains d'avoir Les Véritables PASTILLES VALDA que si vous les achetez en BOITES de 4.75 portant le nom VALDA Les Véritables SEULES sont efficaces

LE THERMOGENE



Voici les froids et l'humidité avec leur cortège de Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Douleurs, Névralgies, Rhumatismes, Lumbagos, Torticolis, Points de côté, etc. C'est le moment de se préserver et d'avoir chez soi une boîte de THERMOGENE

REFUSEZ toute boîte ne portant pas au dos le portrait ci-dessus de "Pierrot crachant le feu"

AVIS D'ADJUDICATION

Le mercredi 19 décembre, à 13 heures, dans une des salles de l'Asile, adjudication des lots non adjugés le 12.

Bureau des Domaines de Tarascon

VENTE DE 21 CHEVAUX REFORMES, le samedi 15 décembre 1917, à 13 heures, place de la Charité, Tarascon, où les chevaux seront exposés, de 9 h. à 11 h.

ON DEMANDE mécaniciens ayant permis conduire tracteurs à vapeur, références exigées, place stable, bien rétribués, s'adresser à M. Joseph Signoret, Lancy (Isère), service de la Traction.

ON DEMANDE ajusteurs ou mécaniciens, au courant réparations locomotives et tracteurs, à vap., réf. place stable, bien rétribués, s'adresser à M. Joseph Signoret, Lancy (Isère), service de la Traction.

PHOTOGRAPHES ! Un j. h. 26 ans, réformé, spécialisé pour l'agrand. de photo à la main en peint. à l'huile ou crayon, ayant fait longtemps pose, développ. et tirage chez photog., sachant tenir compt., corresp., connaissant 3 langues étrangères, muni excell. certif., réf. demandé, emploi. Ecrite M. Lutz, poste rest., Marseille.

CAUSE MOBILISATION. A remettre Ecole de chaudières à Nice, plein rapport, 80.000 fr. d'appareils de démonstr. et outillage. Ecrite Bréval, Havas, Nice.

MALADIES SECRETES En peu, des pommons Clinique 1^{er} et 2^{ème} National, 3 Consultations. On ne paie que les remèdes.

TRAVAIL chez soi, facile à apprendre, pour tous sur tricoteuses, pour rapporter 3 à 5 fr. par jour. Laine, coton, aiguilles pour tricoteuses. S'adresser à M. Lutz, poste rest., Marseille.

FURETS DRESSES à vendre, expédition et arrivés vivants garantis. M. Durand, villa des Roses, route d'Arcaillon, à Pessac (Gironde).

INDUSTRIE à céder, grand rapport, matériel existant sur place pour la fabrication. Ecrite Blancard, 8, boulevard Saccamand, Marseille.

BOULANGERIE ALIMENTAIRE, contenant 400 à 1.000 litres pour chaudière, timbrée à 6 kilos demande. Chocolaterie du Prado, Marseille.

TROISIEME EMPRUNT DE LA DEFENSE NATIONALE

"Je suis convaincu que tous les citoyens répondront à notre appel. Hésiter à souscrire, ce serait retarder la fin de la guerre en ne donnant pas sur-le-champ au pays tous les moyens de vaincre."

La nouvelle rente française 4 % exemple d'impôts, garantie contre toute conversion avant le 1^{er} Janvier 1943, est émise à 68 fr. 60. Les souscriptions pour 300 fr. de rente au maximum sont irréductibles et payables immédiatement.

Prix d'émission : 68 fr. 60 Revenu réel : 5 fr. 83 %

La souscription ouverte le 26 Novembre sera close le 16 Décembre 1917. La BANQUE DE FRANCE admettra cette rente en garantie d'escompte et d'avances.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES PARTOUT Caisse Centrale du Trésor, Trésoreries Générales, Recettes des Finances, Perceptions, Recettes de l'Enregistrement, Bureaux de Postes, Caisse des Dépôts et Consignations, Banque de France, Recette Municipale de la Ville de Paris, Caisse d'Epargne, Banques et Etablissements de crédit, Agents de change et Notaires.

La TEINTURE IDEALE

permet aux MENAGERES de teindre économiquement elles-mêmes, en NOIR et toutes nuances, tous VÊTEMENTS: coton, laine, mi-laine, soie, etc.

VENTE DANS TOUTES DROGUERIES, MERCIERIES, etc.

MALADIES SECRETES

SECRETES ET DE LA PEAU. Guérison la plus sûre et la plus rapide par la Méthode Cassas (40 ans de succès). Consultations gratuites, 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

Maladies de la Femme

LA METRIE Toute femme dont les règles sont irrégulières et douloureuses, accompagnées de coliques, maux de reins, douleurs dans le bas-ventre ; celle qui est sujette aux Pertes blanches, aux Hémorragies, aux Maux d'estomac, Vomissements, Renvois, Altitudes, Manque d'appétit, aux idées noires, doit craindre la METRIE. La femme atteinte de METRIE guérira sûrement sans opération en faisant usage de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

Le remède est infallible à la condition qu'il soit employé tout le temps nécessaire. La JOUVENCE de l'Abbé SOURY agit par le Métrite sans opération parce qu'elle est composée de plantes spéciales, ayant la propriété de faire circuler le sang, de décongestionner les organes malades en même temps qu'elle les cicatrise.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la Signature Mag. DUMONTIER

Régénérateur des Bronches du D'Auber

guérit sûrement et rapidement Phthise, Tuberculose, Bronchites, Coqueluche, Rhume, Asthme, Grippe, Influenza.

Prix : 6 francs le demi-litre, impôt compris (France par 6 francs) Pharmacie GEBEL, 83, rue de la République, Marseille

Supprime les PILES

de sonnerie, utilise le courant alternatif de lumière. Notice franco, 15 fr. chez les électriciens. Transformateur FERRIX, Valrose, Nice.

Le PETIT PROVENÇAL

aux conditions de son tarif local ordinaire. La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à l'initiative de l'auteur, dans la mesure de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 8 au 15 pour après la première insertion.

OU PINTO VENDE Ecriteaux et Enseignes

en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture 1 (Marseille)

SAGE-FEMME

Vaccination Pensionnaire 40 francs. Place enfants. Consult. gratuits, de 2 h. à 6 h. AUBERT, Aubert, boul. Madeleine, 60.

TRANSPORTS

PT. Camion-autom. devant se rendre Apt, prendra 4 tonnes. S'adresser Dubois, 9, rue République.

DIVERS

PLUS DE CHEVEUX BLANCS. Les plantes spéciales Frima ne sont pas une teinture, mais un colorant, naturel, progressif et inoffensif. Elles forment le cuir chevelu, empêchent la chute des cheveux et facilitent les ondulations et la frisure. Boîte n° 1, châtain brun, noir ; boîte n° 2, châtain clair, blond, blond-doré. Prix 1 fr. 50 par boîte, 1 fr. 75 timbre ou mandats. Pour les commandes et expéditions : Arnaud, dépôt : Produits de beauté Frima, rue Belle-de-Mai, 125, Marseille. Vente : Charvonnat, 24, rue Vacon ; Toulon : Castel-Chabre, Avignon : Nouvelles Galeries et dans tous les grands magasins et parfumeries. Les personnes qui n'ont pas de cheveux blancs peuvent aussi employer les Plantes Frima pour la beauté et la conservation de la chevelure.

PERDUS ET TROUVES

PERDU il y a 8 jours, petit fox blanc, tache noire sur le côté, tache jaune figure, 200 fr. de récompense à qui ramènera ce chien à l'adresse suivante, ou fournira simplement indication : Gay, 10, place Castellane.

PETITE CORRESPONDANCE

ALY. — Partie avec corbeille de linge prise à la cave, reviens ou te pardonne. Si besoin argent, écris.

Nos prochaines annonces paraîtront MARDI 18 DECEMBRE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

d'un GRAND TERRAIN avec diverses constructions situés sur le rivage de la mer à la Madrague-de-Montredon (banlieue de Marseille).

Mise à prix... 30.000 fr. L'adjudication aura lieu le vendredi vingt-un décembre 1917, à 10 heures du matin, dans la salle des criées, au Palais de Justice à Marseille.

DOMAINES - TOULON

Le lundi 17 décembre 1917, à 14 heures, sur la place Notre-Dame, à Toulon.

VENTE AUX ENCHERES de chevaux réformés des armées (au nombre de 12 environ). Clause de préférence au profit des agriculteurs, éleveurs, etc.

MARSEILLE-DENTAIRE

LES DENTIERS "W. LEWIS" (marque déposée) sont fabriqués par M. LEWIS, 5, RUE PARADIS. — EXTRACTIONS ABSOLUMENT SANS DOULEUR. — Dentiers « LEWIS » et tous systèmes.

ANNONCES ECONOMIQUES "CLASSÉES"

Les ANNONCES doivent nous parvenir : Le Lundi soir avant 5 heures pour paraître le Mardi ; Le Jeudi soir avant 5 heures pour paraître le Vendredi. Elles sont reçues aux bureaux de l'AGENCE HAVAS, 31, rue Pavillon.

DEMANDES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE 17 ans demande place dans commerce aident au besoin au ménage. Ecrite Mlle Eugénie Dumas, rue de la République, Apt, Vaucluse.

JEUNE FEMME ex-garçons demande place Analogue ou représentation. S'adresser au bureau du Petit Provençal, à Toulon.

COMPTABLE. — Sous-officier retraité de marine place comptable, direction, surveillance ou autre, emploi sérieux. Ecrite Vincent, 229, boulevard de la Madrague.

EMBOISELLE 30 ans, excellentes références. Français, espagnol, italien, musique, désiré situation, voyageur. Ecrite Mme Isard, 299, boulevard Chave.

OFFRES D'EMPLOIS

ON DEMANDE de bons ouvriers pour le neuf, homme et dame, et pour la réparation. Bien payé. Ecrite ou s'adresser 37, rue des Porcelaines, cordonnerie David, Arles (B.-du-R.).

TRAVAUX faciles à domicile, réparations, ténues, établissements Fraissinet, usine annexe 182, rue Saint-Etienne.

PIECEUR-tailleur capable, demandé maison tailleur, 1, rue Mac-Mahon, Alger.

ON DEMANDE portier interprète comm. lang. angl., espagn., et grec. Ecrite ou réf. références s'adresser 155.

ON DEMANDE des ouvrières et des apprenties pour les coutures en perles. S'adresser peint en blanc.

ON DEMANDE des piqueuses de bottines, rue d'Italie, 33.

ON DEMANDE ouvrières, demi-ouvrières et Torré, 23, rue Nationale.

ON DEMANDE un jeune homme pour les courses, chapellerie Dandine, 10, r. République.

ON DEMANDE commis et garçon, charcuterie Bossi, 32, rue Paradis.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 16 ans, maison du Pont-Neuf, 62, rue République.

ON DEMANDE mécaniciens pour vestes confection militaire, chez Mme Guittard, rue Eydouard, 13.

ON DEMANDE des piqueuses de bottines et des ouvrières cordonniers pour le clouté et le cousu main, laques bien payées. S'adr. M. Lutz, poste rest., Marseille.

ON DEMANDE jeune homme pour bréau et courses. Se prés. de 6 à 7 heures, 18, rue Haxo, entresol, Bertero.

ON DEMANDE cycliste pour service de nuit à références, 3, cours Devilliers, r.-de-ch.

JEUNE homme pour les courses demandé ; Librairie Laurent, 16, Bd Garibaldi.

MAISON de lingerie dem. des brodeuses et lingères, travail toute l'année, bien payé, 41, boulevard du Muy, 3.

ON DEMANDE des forgerons et des limeurs pour la bouchardie, rue Roussel-Doria, 21 (Sebastopol).

ON DEMANDE une commis : Parfumerie Reine Margot, 10, rue Rouvière.

COURSE DU TRAVAIL (téléphone 9-29). — On demande : un bon ouvrier tailleur pour dames, connaissant la coupe, à Cannes (Alpes-Maritimes) ; un typographe expérimenté, le travail de ville et de la palette, à Arles (B.-du-R.) ; un bon conducteur typographique et des ouvriers typographes, à Avignon (Vaucluse) ; des ouvriers typographes, à Nîmes (Gard) ; un chef d'atelier galochier et des ouvriers, à Nîmes (Gard) ; un ouvrier typographe, à Bastia (Corse) ; un ouvrier tailleur-dégraisseur, à Cassanone, bien payé ; un apiculteur expérimenté, à Alger, travail à domicile ; un typographe expérimenté, à Cannes (Alpes-Maritimes) ; un garçon de salle pour pensionnat (références sérieuses), des ouvriers tailleurs ; des ouvriers menuisiers ; un ouvrier ébéniste ; un demi-ouvrier tourneur sur bois ; un ouvrier charpentier ; un ouvrier menuisier ; des ouvriers et demi-ouvriers tourneurs pour chaudronnerie ; un ouvrier cordonniers pour la réparation ; un ouvrier menuisier ; un ouvrier bijoutier ; un ouvrier ébéniste ; un teneur de livres (marchandises) ; un frappeur sachant bien tenir ; un apprenti papeterier ; un apprenti électricien ; un apprenti graveur ; un apprenti serrurier-électricien ; un jeune homme de 15 à 16 ans pour courses et nettoyage chez commerçant (références) ; un aide-comptable de 14 à 15 ans ; un ouvrier imprimeur et un facteur pour le tresse ; un apprenti menuisier ; des ouvriers et apprentis brodeuses au métier ; des ouvrières tailleuses ; un ouvrier typographe, à Bastia (Corse) ; des ouvriers galochiers, à Nîmes (Gard). — S'adresser, Bureau du Travail, rue de l'Académie. On est prêt à apporter livres, certificats et pièces d'identité. On ne répond qu'aux lettres avec timbre pour réponse.

LECONS

INSTITUT COMMERCIAL COLBERT 6, r. des Feuillants et Noailles, fondé en 1900 Cours privés ou gratuits, s. à 21 h. (Des cours spéciaux sont réservés aux jeunes filles). Comptabilité, sténographie, calligraphie, français, anglais, Conservatoire, postes (télégrammes, télégraphes), banque, pes-jurés, Pontis et Ch. Cours par correspondance. Placement, gratuit.

CAPITAUX

ON OFFRE fort intérêt à personne disposant de capital 6.000 fr., remboursable dans un an. S'adresser au centre Souly, 46, rue Fortia.

MARIAGES

MARRIAGES sérieux et honorables, sans violence, par journal Le Réveil, 6 bis, rue du Sénéchal, à Toulouse. Discret, assuré.

MATELOT inscrit maritime, 27 ans, catégorie 1^{re} C, épouserait volontiers 22 ans. Réf. Ecrite Brun, poste restante Colbert.

POSTE RESTANTE privée. Faites adresser vos lettres mariages, si vous désirez vous marier, adressez-vous au Matrimonial-Office L'Universel, 13, rue de la Paix, Marseille.

RENSEIGNEMENTS avant mariage, recherches, filatures, divorces, missions confidentielles, le me rends à domicile sur convention, discrétion. L'Universel, 13, rue de la Paix, Marseille.

AVIS DIVERS

ALIMENTATION

BEURRE frais de montagne, Postal de 3 kilos, 25 fr. 50 ; 5 kilos, 42 fr. 50, et 10 kilos, 85 fr. franco à partir de 3 kilos contre mandat adr. à Jullien-Bryvaux, Tenos (Haute-Loire).

ON REPRESENTE vins de Bordeaux au bouillottes et barriques, gros et demi-gros. On se rend à domicile pour prix et commandes. Ecrite Mme Calendini, 7, r. Désirée, Marseille.

AUTOMOBILES ET CYCLES

CYCLETTES hommes et dames, neuves et d'occasion, ventes et achats, échanges, réparations, accessoires, gros et détail. Gabriel Jullien, 6, rue Lafon, Marseille.

COMBUSTIBLES

BOIS chene et vert, livrés, charbon de bois de 100 kilos, 25 fr. 50, et 200 kilos, 48 fr. 50, et 400 kilos, 95 fr. 50, et 800 kilos, 185 fr. 50, et 1.600 kilos, 365 fr. 50, et 3.200 kilos, 725 fr. 50, et 6.400 kilos, 1.445 fr. 50, et 12.800 kilos, 2.885 fr. 50, et 25.600 kilos, 5.765 fr. 50, et 51.200 kilos, 11.525 fr. 50, et 102.400 kilos, 23.045 fr. 50, et 204.800 kilos, 46.085 fr. 50, et 409.600 kilos, 92.165 fr. 50, et 819.200 kilos, 184.325 fr. 50, et 1.638.400 kilos, 368.645 fr. 50, et 3.276.800 kilos, 737.285 fr. 50, et 6.553.600 kilos, 1.474.565 fr. 50, et 13.107.200 kilos, 2.949.125 fr. 50, et 26.214.400 kilos, 5.898.245 fr. 50, et 52.428.800 kilos, 11.796.485 fr. 50, et 104.857.600 kilos, 23.592.965 fr. 50, et 209.715.200 kilos, 47.185.925 fr. 50, et 419.430.400 kilos, 94.371.845 fr. 50, et 838.860.800 kilos, 188.743.685 fr. 50, et 1.677.721.600 kilos, 377.487.365 fr. 50, et 3.355.443.200 kilos, 754.974.725 fr. 50, et 6.710.886.400 kilos, 1.509.949.445 fr. 50, et 13.421.772.800 kilos, 3.019.898.885 fr. 50, et 26.843.545.600 kilos, 6.039.797.765 fr. 50, et 53.687.091.200 kilos, 12.079.595.525 fr. 50, et 107.374.182.400 kilos, 24.159.191.045 fr. 50, et 214.748.364.800 kilos, 48.318.382.085 fr. 50, et 429.496.729.600 kilos, 96.636.764.165 fr. 50, et 858.993.459.200 kilos, 193.273.528.325 fr. 50, et 1.717.986.918.400 kilos, 386.547.056.645 fr. 50, et 3.435.973.836.800 kilos, 773.094.113.285 fr. 50, et 6.871.947.673.600 kilos, 1.546.188.226.565 fr. 50, et 13.743.895.347.200 kilos, 3.092.376.453.125 fr. 50, et 27.487.788.694.400 kilos, 6.184.752.906.245 fr. 50, et 54.975.577.388.800 kilos, 12.369.505.812.485 fr. 50, et 109.951.154.777.600 kilos, 24.739.011.624.965 fr. 50, et 219.902.309.555.200 kilos, 49.478.023.249.925 fr. 50, et 439.804.619.110.400 kilos, 98.956.046.499.845 fr. 50, et 879.609.238.220.800 kilos, 197.912.092.999.685 fr. 50, et 1.759.218.476.441.600 kilos, 395.824.185.999.365 fr. 50, et 3.518.436.952.883.200 kilos, 791.648.371.998.725 fr. 50, et 7.036.873.905.766.400 kilos, 1.583.296.743.997.445 fr. 50, et 14.073.747.811.532.800 kilos, 3.166.593.487.994.885 fr. 50, et 28.147.495.623.065.600 kilos, 6.333.186.975.989.765 fr. 50, et 56.294.991.246.131.200 kilos, 12.666.373.951.979.525 fr. 50, et 112.589.982.492.262.400 kilos, 25.332.747.903.959.045 fr. 50, et 225.179.964.984.524.800 kilos, 50.665.495.807.918.085 fr. 50, et 450.359.929.969.049.600 kilos, 101.330.991.615.836.165 fr. 50, et 900.719.859.938.098.200 kilos, 202.661.983.231.672.325 fr. 50, et 1.801.439.719.876.144.400 kilos, 405.323.966.463.344.645 fr. 50, et 3.602.879.439.752.288.800 kilos, 810.647.932.926.689.285 fr. 50, et 7.205.758.879.504.577.600 kilos, 1.621.295.865.853.378.565 fr. 50, et 14.411.517.759.009.155.200 kilos, 3.242.591.731.706.757.125 fr. 50, et 28.823.035.518.018.310.400 kilos, 6.485.183.463.413.514.245 fr. 50, et 57.646.071.036.036.620.800 kilos, 12.970.366.926.827.028.485 fr. 50, et 115.292.142.072.073.241.600 kilos, 25.940.733.853.654.056.965 fr. 50, et 230.584.284.144.146.483.200 kilos, 51.881.467.707.308.113.925 fr. 50, et 461.168.568.288.292.966.400 kilos, 103.762.935.414.616.227.845 fr. 50, et 922.337.136.576.585.454.800 kilos, 207.525.870.829.232.455.685 fr. 50, et 1.844.674.273.153.170.911.200 kilos, 415.051.741.658.464.911.365 fr. 50, et 3.689.348.546.306.341.822.400 kilos, 830.103.483.316.929.822.725 fr. 50, et 7.378.697.092.613.683.644.800 kilos, 1.660.206.966.633.859.645.445 fr. 50, et 14.757.394.185.227.367.289.600 kilos, 3.320.413.933.267.719.290.885 fr. 50, et 29.514.788.370.454.738.579.200 kilos, 6.640.827.866.535.438.581.765 fr. 50, et 59.029.576.740.909.477.158.400 kilos, 13.281.655.733.070.877.163.525 fr. 50, et 118.059.153.481.818.954.326.800 kilos, 26.563.311.466.141.754.327.045 fr. 50, et 236.118.306.963.637.908.654.400 kilos, 53.126.622.932.283.508.654.085 fr. 50, et 472.236.613.927.275.817.308.800 kilos, 106.253.245.864.567.017.217.165 fr. 50, et 944.473.227.854.554.634.636.800 kilos, 212.506.491.729.134.034.434.325 fr. 50, et 1.888.946.455.708.268.068.868.800 kilos, 425.012.983.458.268.068.868.800 fr. 50, et 3.777.892.911.416.536.137.737.600 kilos, 850.025.966.916.536.137.737.600 fr. 50, et 7.555.785.822.833.072.275.475.200 kilos, 1.700.051.933.833.072.275.475.200 fr. 50, et 15.111.571.645.666.144.950.950.400 kilos, 3.400.103.867.666.144.950.950.400 fr. 50, et 30.223.143.291.332.289.901.900.800 kilos, 6.800.207.735.332.289.901.901.900.800 fr. 50, et 60.446.286.582.664.579.803.803.600 kilos, 13.600.415.465.332.289.901.901.900.800 fr. 50, et 120.892.573.165.329.159.807.607.200 kilos, 28.000.830.930.664.579.803.803.600 fr. 50, et 241.785.146.330.658.319.615.414.400 kilos, 56.001.661.861.332.289.901.901.900.800 fr. 50, et 483.570.292.661.316.638.239.829.800 kilos, 112.003.323.722.664.579.803.803.600 fr. 50, et 967.140.585.322.633.277.679.607.200 kilos, 224.006.647.445.332.289.901.901.900.800 fr. 50, et 1.934.281.170.645.666.144.950.950.400 kilos, 448.013.294.890.666.144.950.950.400 fr. 50, et 3.868.562.341.332.289.901.901.900.800 kilos, 896.026.589.781.332.289.901.901.900.800 fr. 50, et 7.737.124.682.664.579.803.803.600 kilos, 1.792.053.179.562.664.579.803.803.600 fr. 50, et 15.474.249.365.329.159.807.607.200 kilos, 3.584.106.359.134.034.434.327.045 fr. 50, et 30.948.498.730.658.319.615.414.400 kilos, 7.168.212.718.268.068.868.800 fr. 50, et 61.896.997.461.316.638.239.829.800 kilos, 14.336.395.434.536.137.737.600 fr. 50, et 123.793.994.922.633.277.679.607.200 kilos, 28.672.790.868.666.144.950.950.400 fr. 50, et 253.587.989.845.332.289.901.901.900.800 kilos, 57.345.599.737.332.28